

Dossier de presse

LA DÉTENTION POLITIQUE AU MAROC

Soulaiman Raissouni



En détention préventive
depuis le 22 mai 2020

Maâti Monjib



En détention préventive du 29
décembre 2020 au 23 mars 2021

Omar Radi



En détention préventive
depuis le 29 juillet 2020

Dossier préparé par le Comité de soutien à l'historien Maâti Monjib et
à tous les détenus politiques et d'opinion au Maroc.



France-Février 2021

Plan:

INTRODUCTION : Chronique de trois arrestations scandaleuses au Maroc -----	Page 3
I- Dossier de l'historien Maâti Monjib-----	Page 5
1- Qui est Maâti Monjib ?	
2- Plusieurs séries de menaces et pressions visant Maâti Monjib depuis 2013	
II- Dossier du journaliste Soulaïman Raïssouni -----	Page 11
1- Qui est Soulaïman Raïssouni ?	
2- Chronologie du harcèlement et des pressions subies par Soulaïman Raïssouni jusqu'à son emprisonnement arbitraire	
III- Dossier du journaliste Omar Radi-----	Page 15
1- Qui est le jeune Omar Radi ?	
2- Les enquêtes du journaliste Omar Radi	
3- Chronologie du harcèlement et des pressions subies par Omar Radi jusqu'à son emprisonnement arbitraire	
4- Quelques vidéos pour comprendre l'affaire Omar Radi	
5- Quelques actions et prises de position en faveur d'Omar Radi	
- Actions du Comité France de soutien -----	Page 25
- Echos dans la presse -----	
- Contact presse -----	Page 29

INTRODUCTION

Chronique de trois arrestations scandaleuses au Maroc

Voilà bientôt dix ans que le Maroc s'est doté d'une nouvelle Constitution qui fait une large place au respect des droits humains. Pourtant, les défenseurs des droits humains, tant dans le pays qu'à l'international, s'indignent du tournant grave que prend l'État marocain dans le montage de procès politiques intentés à l'encontre de certain-e-s citoyen-ne-s et visant à faire taire toute voix libre et critique. Procès maquillés en procès de droit commun et où les droits à un procès équitable ne sont nullement garantis.

Avec l'arrestation scandaleuse de l'historien et défenseur des droits humains Maâti Monjib, survenue le 29 décembre 2020, ce ne sont pas moins de six journalistes indépendants et/ou d'investigation (Taoufik Bouachrine, Hicham Mansouri, Hajar Raissouni, Soulaïman Raissouni, Omar Radi, Imad Stitou...) qui ont été condamné-e-s ou poursuivi-e-s en liberté ou en état d'emprisonnement, avec des chefs d'accusation qui interrogent. Qui pour viol, qui pour trafic d'êtres humains, qui pour adultère, qui pour avortement, qui pour escroquerie, qui pour blanchiment d'argent, etc.

Le code de la presse, qui ne prévoit pas dans sa nouvelle version la peine d'emprisonnement pour les journalistes, n'est jamais invoqué. À se demander s'il sert d'ornement de la vitrine démocratique pour vendre à la communauté internationale l'image d'un Maroc qui respecte la liberté d'opinion et de la presse. De la poudre aux yeux.

Un autre fait vient nous conforter malheureusement dans notre inquiétude grandissante quant à ce tournant qu'opèrent les autorités marocaines. Maâti Monjib a été condamné le mercredi 27 janvier par le tribunal de première instance de Rabat à un an de prison ferme et une amende de 15000 dirhams (environ 1500 euros) pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » et « escroquerie ». Ce jugement a été rendu dans le cadre de l'affaire qui remonte à 2015 et qui concerne, en plus de Maâti Monjib, six autres journalistes et acteurs associatifs. Ce procès, ajourné plus de vingt fois depuis 2015, n'a connu ni plaidoiries ni discussion de fond du dossier. Le jugement a été rendu sans la présence des prévenus concernés, ni de leurs avocats, et pour cause : ils n'ont purement et simplement pas été convoqués. Ce qui est flagrant et anecdotique en même temps c'est que ce jugement se rendait au moment même où Maâti Monjib était en audition dans le même tribunal devant le juge d'instruction concernant la deuxième accusation de « blanchiment d'argent » pour laquelle il a été arrêté et placé en détention préventive du 29 décembre 2020 au 23 mars 2021. Rappelons que c'est le même parquet qui instruit les deux affaires contre Maâti Monjib et que ce dernier a toujours répondu présent aux différentes convocations.

Maâti Monjib, comme Soulaïman Raissouni, Omar Radi et d'autres, a fait l'objet d'un acharnement judiciaire et médiatique durant plusieurs années. Un fil conducteur relie tous ces dossiers. Des médias proches des services de renseignements sont mis en branle pour diffamer, dénigrer, ternir et salir l'image de ces voix libres et de leurs familles en allant fouiner jusque dans la vie privée et personnelle des personnes concernées. Il arrive même que ces médias publient des chefs d'inculpation, des éléments relevant du secret de l'instruction ou annoncent carrément la date d'arrestation, avant même que celle-ci ne se produise, comme ce fut le cas pour Soulaïman Raissouni avec le site électronique Chouf-TV.

À y regarder de près, l'État marocain tente de jouer la carte des condamnations dans le cadre du droit commun pour masquer les procès d'opinion. Il poursuit ainsi deux objectifs majeurs inavoués. D'abord, affaiblir les défenseur-e-s des droits humains et les monter les uns contre les autres en invoquant les affaires de mœurs et en instrumentalisant le combat légitime des féministes et celui de la communauté LGBT+ tout en surfant sur le mouvement #MeToo. Ensuite se présenter/paraître aux yeux de l'opinion internationale comme un État de droit qui protège ses citoyen-ne-s, et notamment les femmes, victimes de harcèlement sexuel, qui promeut les libertés individuelles et la liberté de la presse et en conséquence, où n'existe aucun prisonnier politique ou d'opinion.

Comment peut-on accorder une quelconque crédibilité à un État qui prétend protéger une personne se disant victime de viol quand son arsenal juridique recèle de lois liberticides qui criminalisent les libertés individuelles et

condamnent la communauté LGBT+, et quand une femme violée ou harcelée, cas légion au Maroc, se retrouve accusée, condamnée ou même mariée de force à son violeur lorsqu'elle ose déposer plainte ?

Comment peut-on accorder une quelconque crédibilité à l'État marocain dont le Parquet, celui de Rabat en l'occurrence, entend entamer une action en justice contre l'historien Maâti Monjib pour « blanchiment d'argent » sur la base d'une note émanant de l'Unité de traitement des informations financières quand cette même unité a saisi ce même parquet une centaine de fois (107) depuis sa création sans que le procureur du roi n'ait ordonné une seule enquête ? Aussi une grande question se pose : sur quels arguments juridiques le parquet de Rabat s'est-il appuyé pour priver le Professeur Maâti Monjib de ses droits garantis par l'article 24 de la Constitution ?

Et que dire du rapport publié en octobre 2019 par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement qui place le Maroc parmi les premiers États africains qui pratiquent impunément la fuite des capitaux s'élevant à 8 milliards de dollars par an entre 2013 et 2014, soit 8% du PIB du pays ? Y aura-t-il une enquête diligentée par le parquet général ? Pas si sûr.

Nous sommes malheureusement amenés à constater amèrement que ce qui prévaut au Maroc c'est le deux poids, deux mesures et que seul-e-s sont poursuivi-e-s et condamné-e-s celles et ceux qui dénoncent les violations des droits, la prévarication, la corruption, l'instrumentalisation de la justice et qui militent pour un État de droit, de dignité et de justice sociale.

Scandalisées par ces arrestations et mises en détention injustifiées, les organisations de défense des droits humains ont créé à l'initiative de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM) un Comité de soutien à l'historien Maâti Monjib et à tous les détenus politiques et d'opinion au Maroc. Ce comité qui regroupe plusieurs défenseur-e-s des droits humains en France, au Maroc, en Belgique et au Canada a entrepris plusieurs actions de soutien dès le lendemain de son arrestation. En plus des communiqués qui sont publiés régulièrement pour suivre les dossiers en cours, le Comité a interpellé Monsieur Macron, Président de la République française, sur le cas de Maâti Monjib étant donné que ce dernier possède également la nationalité française. Et pour appuyer l'équipe des avocats qui s'occupent de la défense (une cinquantaine) au Maroc le Comité a mis en place un comité d'avocats non marocains et a chargé Maître William Bourdon et son cabinet de coordonner ses actions et d'entreprendre des procédures auprès des instances internationales telles que le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU, la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), les institutions européennes, etc.

I- Dossier de l'historien Maâti Monjib



© Photo - Page de Maati Monjib

1- Qui est Maâti Monjib ?

Âgé de 59 ans, l'historien Maâti Monjib est enseignant chercheur à l'Institut des études africaines de l'université Mohammed V (Rabat, Maroc). Il a enseigné à l'université de Floride (Etats-Unis d'Amérique). Spécialiste de l'Afrique de

Le Comité France de soutien à l'historien Maâti Monjib et à tous les détenus politiques et d'opinion au Maroc.

l'ouest et du Maghreb, il a enseigné de nombreuses années à l'université Saint-Louis du Sénégal où il a occupé les fonctions de Chef du département de Sciences Politiques. Ses travaux sur la grande figure politique du Sénégal Mamadou Dia (Leader du Gouvernement de la Loi-Cadre, puis président du conseil) font de Maâti Monjib l'un des rares et meilleurs spécialistes marocains de l'Afrique de l'Ouest de la période contemporaine.

En outre, Maâti Monjib a collaboré au *Journal Hebdomadaire*, un des premiers journaux indépendants et critiques qu'a connus le Maroc, interdit depuis. Il s'investit dans la revue mensuelle d'histoire *Zamane*, dont il est conseiller scientifique. Par ailleurs, il écrit régulièrement des articles dans plusieurs médias comme Sada (Carnegie Endowment for International Peace), *Al-Quds al-Arabi*, etc.

Détenteur de deux doctorats, l'un en Histoire contemporaine (Université Paul Valéry de Montpellier, 1989) et l'autre en Histoire politique et Études Africaines comparées (Doctorat d'Etat es Lettres de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2005), il est depuis 2012 Professeur habilité d'Histoire (HDR obtenue en 2008, Université Mohammed V de Rabat).

Maâti Monjib est l'auteur de plusieurs ouvrages dont notamment *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception* (Éd. l'Harmattan), *Ben Barka, une vie, une mort* (Éd. Michalon), coécrit avec Zakya Daoud, *Islamists versus Secularists : Confrontations and Dialogue in Morocco* (Éd. IKV, 2009) ; *Le Mouvement national dans le Nord du Maroc* (en arabe), Institut Royal d'Histoire, Rabat (2014)

Maâti Monjib est membre fondateur de l'Association marocaine pour le journalisme d'investigation (AMJI). Créée en 2009 et reconnue le 21 février 2011 -soit un jour après le déclenchement du printemps démocratique marocain, le « Mouvement du 20 Février »- l'AMJI a lancé un réseau de journalistes d'investigation sur 13 villes avant d'être interdite en 2015. Entre 2013 et 2020, au moins 12 personnes liées à l'AMJI ont été poursuivies dont 5 sont passées par la case prison.

Maâti Monjib est également :

- Président et fondateur du Centre Ibn Rochd (Averroès) d'études et de communication (CIR). Ce dernier était dédié à la formation des journalistes, des activistes des droits humains et au dialogue entre les différents courants politiques marocains afin de faire baisser la tension dans le pays suite aux attentats terroristes de Casablanca de 2003. Les pressions des autorités et les interdictions successives ont forcé ledit centre à cesser ses activités à partir de la fin 2014.
- Président de l'association Freedom Now qui défend la liberté de la presse (non autorisée par les autorités marocaines)
- Membre du conseil de soutien au Mouvement du 20 Février (version marocaine du « Printemps arabe /démocratique »)

Enfin il a milité en tant qu'étudiant au sein de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM) de Montpellier et de l'Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), puis du Groupe d'action contre la répression au Maroc (GAREM) de Montpellier (section locale des Comités de Lutte contre la Répression au Maroc).

ENTRETIEN

Maroc. Maâti Monjib : « Pas question que je me taise »

2- Plusieurs séries de menaces et pressions visant Maâti Monjib depuis 2013

Depuis 2013, Maâti Monjib est la cible, par les autorités marocaines, de menaces, harcèlement et diffamation se manifestant sous diverses formes. Sont particulièrement en cause les initiatives prises par le

Historien, journaliste, militant pour la liberté d'expression au Maroc, Maâti Monjib est soumis depuis des années à un harcèlement policier et judiciaire. Ses faits et gestes les plus anodins sont rendus publics et déformés par des médias manipulés par les services secrets. Mais il se refuse à céder au découragement ou à prendre le chemin de l'exil.

étendus politiques et d'opinion au Maroc.

Centre Ibn Rochd qu'il a fondé, ainsi que celles de l'AMJI, mais également, ses chroniques et analyses de la scène politique marocaine et de ses relations avec son environnement.

En voici une chronologie succincte :

- 2013-2014 : Vol de documents dans son bureau, plusieurs visites provocatrices d'agents de l'autorité, diffamation, une dizaine de conférences et activités de formation et échanges interdites, piratage du site internet de l'AMJI (contenu remplacé par des photos et vidéos pornographiques), agression de son collègue Hicham Mansouri, directeur des programmes de l'AMJI, par deux inconnus dans la rue¹, etc.
- Mars-Avril 2015 : Hicham Mansouri est arrêté à son domicile dans des conditions indignes et violentes le 17 mars et quelques semaines plus tard, il est condamné à 10 mois de prison ferme pour adultère², sur la base d'accusation montée de toutes pièces (il sera emprisonné durant 10 mois à la prison d'Al Arjat 1, à Salé)
- Le 15 juillet 2014 : L'ancien ministre de l'Intérieur marocain Mohamed Hassad lance une attaque contre les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'Homme³. Il a déclaré que les efforts des services de sécurité se trouvaient confrontés aux « comportements de certaines associations » qui « s'activent sous couvert de défense des droits de l'Homme » pour mener des actions répondant uniquement aux agendas des pays étrangers en utilisant des dons provenant de l'étranger. Cette déclaration, qui fait un lien direct entre terrorisme et défense des droits humains, vise à préparer l'opinion publique à la répression qui va suivre sous prétexte de protéger la sécurité intérieure et l'intégrité territoriale
- Août 2015 : Le 13, Samad Aït Aïcha, également collaborateur de l'AMJI et du Centre Ibn Rochd est arrêté et interrogé par la police notamment sur ses relations avec Maâti Monjib. Après 10 heures d'interrogatoire, Samad Aït Aïcha est remis en liberté et inculpé d'« atteinte à la sécurité de l'État », et de « déstabilisation de la conscience citoyenne ». Le 25 août, devant voyager à Tunis pour participer à une formation de journalistes, la police lui interdit de monter dans l'avion et lui signifie une interdiction de quitter le territoire national. Fin août à octobre 2015 : Le 31 août, Maâti Monjib apprend qu'il est recherché pour « atteinte à la sûreté de l'État ». Le 16 septembre, il est empêché de se rendre à un colloque à Barcelone (première grève de la faim de trois jours) et accusé d'« irrégularités financières » dans la gestion du Centre Ibn Rochd. Cette interdiction de sortie est levée suite à la visite du Président français François Hollande. Mais le 7 octobre, alors qu'il devait se rendre à un congrès à Oslo en Norvège, il est à nouveau interdit de quitter le territoire et entame une seconde grève de la faim, dans les locaux de l'AMDH à Rabat, qui durera 23 jours, jusqu'au 29 octobre, date de la levée de cette interdiction et grâce surtout à une importante mobilisation nationale et internationale⁴.
- Février-mai 2019 : à l'issue de sa participation, en qualité de rapporteur au jury de soutenance de l'Habilitation à Diriger de recherches (HDR) de Mounia Bennani-Chraïbi, à l'École normale supérieure (ENS) de Paris, les autorités marocaines engagent une procédure visant à radier Maâti Monjib de son poste d'enseignant-chercheur en invoquant le motif d'« abandon de poste ». Cette tentative échouera, suite à une mobilisation de la communauté académique nationale et internationale⁵
- Octobre 2019 : L'ONG Amnesty International publie un rapport⁶ révélant que le téléphone portable de Maâti Monjib (et d'autres personnes comme le journaliste Omar Radi aujourd'hui en prison) a été espionné par injection

¹<https://www.yabiladi.com/articles/details/29739/maroc-journaliste-membre-l-amji-agresse.html>

²<https://www.theguardian.com/media/greenslade/2016/jan/19/moroccan-investigative-journalist-released-after-10-months-in-jail>

³<https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/maroc/15831-maroc-un-ministre-accuse-les-ong-de-repondre-a-un-agenda-etranger-et-d>

⁴<https://www.humanite.fr/lhistorien-marocain-maati-monjib-suspend-sa-greve-de-la-faim-588281>

⁵Tribune - « Maati Monjib subit des épreuves kafkaïennes et d'incessantes entraves à sa liberté académique », LE MONDE, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/05/16/maati-monjib-subit-des-epreuves-kafkaïennes-et-d-incessantes-entraves-a-sa-liberte-academique_5462858_3212.html

⁶<https://www.amnesty.org/fr/latest/research/2019/10/morocco-human-rights-defenders-targeted-with-nso-groups-spyware/>

de trafic réseau, au moins depuis 2017, par le logiciel espion israélien Pegasus de NSO Group (société israélienne)

- Janvier 2020 : Des « sources sécuritaires » menacent Maâti Monjib, via des sites proches du pouvoir, de le poursuivre pour blanchiment d'argent et de saisir ses biens
- Été 2020 : Alors qu'il part en France pour un séjour en famille, Maâti Monjib est diffamé par les médias proches des services, lesquels annoncent qu'il « a fui le pays ». Un de ces médias (Chouf TV) publie une photo de lui, prise à sa sortie de l'aéroport. Maâti Monjib dément cette information mensongère dans un entretien critique accordé à Orient XXI
- Septembre 2020 : Il retourne au Maroc malgré toutes ces menaces ayant pour but de le dissuader de revenir au pays. Il critique le rôle de plus en plus important des services secrets et de la police politique dans la gestion des affaires politiques (France 24 et RFI)
- Octobre 2020 : Maâti Monjib est accusé, ainsi que des membres de sa famille de « blanchiment d'argent ». Dans le cadre de l'enquête préliminaire ouverte par le Parquet de Rabat, il se rend plusieurs fois dans les locaux de la Brigade Nationale de la Police Judiciaire de Casablanca (BNPJ) pour répondre aux convocations. Sa sœur étant harcelée et diffamée par la police, il entrevoit une nouvelle grève de la faim. En outre, il répond, dans deux vidéos, aux différentes accusations mensongères et informations diffamantes diffusées (via France 24 et les sites proches du pouvoir), en violation flagrante du secret de l'instruction
- 29 décembre 2020 : Maâti Monjib est arrêté, de façon brutale, dans un restaurant de Rabat par huit policiers en civil, sans aucun mandat d'arrêt. Après avoir été emmené devant le juge d'instruction près le tribunal de Rabat, il est placé le même jour en détention préventive, à la prison locale Al Arjat 2 de Salé (environs de Rabat). Ce n'est que le lendemain qu'il apprendra les raisons de son arrestation et de son emprisonnement provisoire et qu'il pourra recevoir ses médicaments (il souffre de diabète et d'une insuffisance cardiaque)
- 1^{er} février 2021 : En outrepassant ses prérogatives, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire s'est fendu d'un communiqué incendiaire pour dénigrer la défense de Maâti Monjib en se rangeant publiquement du côté de l'accusation et affirmant que celui-ci a bénéficié d'un procès « équitable » le 27 janvier qui l'a condamné par contumace à un an de prison ferme (dossier de 2015 concernant l'atteinte à la sûreté intérieure de l'État). Une ingérence flagrante pour orienter les décisions du tribunal en charge de l'affaire
- 4 mars 2021 : Excédé et pour dénoncer l'arbitraire qui le frappe et réclamer sa libération, Maâti Monjib annonce entamer une grève de la faim illimitée
- 8 mars 2021 : L'Amicale Hassania des magistrats (une corporation affidée au pouvoir) publie un communiqué à travers les médias de connivence pour appuyer encore la position honteuse du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire
- 23 mars 2021 : Maâti Monjib est libéré provisoirement après une grève de la faim de vingt jours et une grande mobilisation en sa faveur tant au Maroc qu'à l'international. Le Comité France a contribué largement à cette mobilisation en sensibilisant l'opinion publique, en interpellant aussi les autorités marocaines et françaises et surtout en mandatant le cabinet de Maître William Bourdon qui a déposé plainte en son nom au Tribunal judiciaire de Paris, le 11 mars 2021, pour « harcèlement moral », « atteinte à la liberté individuelle par des personnes exerçant une fonction publique » et mise en danger de la vie d'autrui. » Voir le communiqué du cabinet Bourdon à la fin de ce dossier

Au bilan, depuis 2015, Maâti Monjib est poursuivi en état de liberté pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'État » et « escroquerie », avec six autres journalistes et activistes, dans le cadre des activités de l'AMJI. D'une audience à l'autre, le procès a sans cesse été reporté (21 reports au total, le dernier en octobre 2020). Après cinq ans de procédures et de non « procès », le 27 janvier 2021, Maâti Monjib est condamné par contumace, en première instance, par le tribunal de Rabat, à un an de prison ferme et à payer une amende de 15 000 dirhams. Situation ubuesque : dans le même laps de temps où était prononcée cette sentence, il était auditionné par le juge d'instruction pour l'autre accusation de « blanchiment d'argent », pour laquelle il a été détenu provisoirement du 29 décembre 2020 au 23 mars 2021.

Sa sœur notamment et son épouse sont la cible depuis ces dernières années, et plus particulièrement depuis 2020, de diverses formes de harcèlement (diffamation dans des médias proches des services, surveillance par la police, etc.) visant à discréditer encore plus Maâti Monjib vis-à-vis de l'opinion publique.

Entre 2015 et 2020 : Le Comité France de soutien à Maâti Monjib a recensé environ 1000 articles diffamatoires à son encontre (en plus des accusations officielles, les informations diffusées par les médias aux ordres et proches des services ajoutent d'autres accusations de : mœurs, espionnage, trahison, etc.). Les articles vont parfois jusqu'à des menaces de mort. Agorapresse l'accuse par exemple d'« avoir des relations sexuelles extraconjugales avec une russe » en donnant à celle-ci un prénom à la tonalité juive, et affirme, menaçant, que rien que pour cela « Daech vous aurait fusillé »⁷. Cawalissee, une autre officine des services, l'accuse d'être « un adepte féroce de l'homosexualité »⁸. Ces actions sont souvent organisées en réponse aux articles, déclarations et prises de position de Maâti Monjib en tant que membre de différents comités de soutien aux journalistes emprisonnés (Omar Radi, Soulaïman Raïssouni, Taoufik Bouachrine, etc.)

« Son nom et celui de plusieurs autres journalistes ou activistes sont salis et traînés dans la boue, par plusieurs organes de presse, au service du Makhzen qui qualifient Monjib d'ennemi public numéro 1. En réaction, 110 journalistes professionnels avaient appelé, le 16 juillet 2020, les autorités marocaines à prendre des mesures contre les médias de diffamation qui calomnient toute voix critique » disait Salah el-Ayoubi, un soutien critique très actif sur les réseaux sociaux

Par ailleurs, il faut souligner que Maâti Monjib est également interdit de conférences académiques publiques depuis 2015 et les autorités marocaines font pression sur les institutions étrangères qui le sollicitent en usant d'accusations mensongères. Ce qui l'a contraint parfois entre 2018 et 2019 à encadrer des doctorants en cachette.

Le 23 mars 2021, Maâti Monjib a certes recouvré sa liberté provisoire, mais les autorités marocaines lui ont notifié l'interdiction de quitter le territoire marocain en lui retirant ses deux passeports. Il ne peut donc honorer aucune invitation pour participer aux colloques et séminaires organisés dans d'autres pays. L'Université de Tours en France a déjà interpellé, par la voie de son Président, la Ministre de tutelle, Mme Frédérique Vidal, en lui adressant une lettre le 26 avril 2021 pour lui exposer la situation de Maâti Monjib et lui demander d'« intercéder en sa faveur auprès des autorités marocaines, afin qu'il puisse continuer à développer ses activités de recherche, à circuler librement et à pouvoir effectuer son séjour de recherche à tours. »

Pour plus d'éléments et de précisions concernant ce dossier, vous pouvez suivre le lien du site qui lui est consacré (<https://maatimonjib.net>) ainsi que la page Facebook de Maâti Monjib (<https://www.facebook.com/SupportMaati>)

⁷<http://www.agora.ma/114978.html>

⁸<http://www.cawalissee.com/88427/09/21/31/17>

II- Dossier du journaliste Soulayman Raissouni



© Photo - Comité de Soutien à Casablanca, Maroc

1- Qui est Soulaïman Raïssouni ?

Âgé de 49 ans, marié et père d'un enfant, Soulaïman Raïssouni est un journaliste indépendant. En 2012, il a été lauréat du grand prix du journalisme d'investigation.

Connu par ses participations aux rencontres littéraires et culturelles, il va collaborer au journal *Nichane*, la version arabophone de *TelQuel* sous la responsabilité d'Ahmed Réda Benchemsi. Ensuite, il intègre l'équipe du magazine *Aoual* faisant partie du groupe du journal arabophone *Al-Massae*. Ce dernier journal lui confie la responsabilité de son pôle d'investigation où il va briller et dévoiler son talent de journaliste d'investigation et son courage en accordant à de nombreuses personnalités des interviews touchant à des sujets très sensibles.

En 2016, Soulaïman Raïssouni fonde le journal *Al-Aoual* et y occupe le poste de rédacteur en chef jusqu'en 2018. Son retrait de ce journal n'est pas sans lien avec sa ligne éditoriale qui cible des hauts responsables et qui ne plait pas en haut lieu.

Soulaïman Raïssouni devient en 2018 le rédacteur en chef du journal indépendant *Akhbar al-Yaoum* après l'arrestation et la condamnation à 15 ans de prison ferme de son directeur de publication Taoufik Bouachrine pour «viol, tentative de viol et traite d'êtres humains».

Sa ligne éditoriale critique à l'égard du gouvernement et des hauts responsables marocains fait de lui l'un des meilleurs, si ce n'est, le meilleur éditorialiste de la presse indépendante au Maroc. Ce qui va lui attirer les foudres des



autorités marocaines. Une campagne de diffamation et de harcèlement va être orchestrée par les services sécuritaires à travers les médias aux ordres jusqu'à le faire tomber en mai 2020.

Le 22 mai 2020, Soulayman Raissouni est arrêté et placé en détention préventive pour « viol avec violence et séquestration »

Soulayman Raissouni a occupé des postes de responsabilité au sein de plusieurs associations culturelles et de défense des droits humains notamment la section de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) ainsi que l'Association pour la taxation des Transactions Financières et l'Aide aux Citoyens (ATTAC) de la région nord du Maroc. Il est également membre du bureau de l'association Freedom Now qui n'est toujours pas reconnue par les autorités marocaines.

Il a contribué à créer et coordonner plusieurs comités de soutien aux journalistes en prise avec la justice marocaine comme Ali Anouzla, Ali Lamrabet, Taoufik Bouachrine, Hamid el-Mahdaoui, Maâti Monjib, Hajar Raissouni et Omar Radi.

Il a pris part à plusieurs conférences et tables rondes sur des sujets qui ont trait aux droits humains et à la liberté d'opinion et d'expression aux côtés d'organisations nationales et internationales de défense des droits humains.

2- Chronologie du harcèlement et des pressions subies par Soulayman Raissouni jusqu'à son emprisonnement arbitraire

Avant mai 2020 : Une campagne acharnée de harcèlement et de diffamation contre le journaliste Soulayman Raissouni et sa famille est orchestrée par les services sécuritaires à travers des médias qui leur sont proches. Les autorités marocaines tentent de se venger d'une plume qui ne courbe pas l'échine, connue pour ses publications critiques, et de lui faire payer notamment ses articles concernant la gestion sécuritaire désastreuse de la pandémie du Covid-19

22 mai 2020 : Arrestation spectaculaire et humiliante de Soulayman Raissouni devant chez lui à Casablanca par plusieurs policiers en civil en présence d'un « journaliste » qui a filmé la scène et qui l'a aussitôt diffusée sur son média électronique *Chouf-TV*, réputé être proche des services de renseignement marocains

25 mai 2020 : Après sa garde à vue, il est présenté devant le procureur général près la Cour d'appel de Casablanca qui a ouvert une enquête préliminaire sur la base d'une publication sur la page Facebook d'une personne se faisant appeler Adam Mohamed qui dit avoir été victime en 2018 de viol sans préciser le nom de son présumé violeur. Présenté dans la foulée devant un juge d'instruction, Soulayman Raissouni est mis en examen pour « viol avec violence et séquestration » et placé en détention préventive à la prison civile d'Oukacha à Casablanca

20 juillet 2020 : Nouvelle présentation devant le juge d'instruction pour approfondir l'enquête

9 septembre 2020 : Confrontation entre Soulayman Raissouni et le plaignant Adam Mohamed

30 septembre 2020 : Audition pour entendre les témoins

9 février 2021 : Son procès s'ouvre enfin et, depuis, les audiences sont systématiquement ajournées

8 avril 2021 : Soulayman Raissouni entame une grève de la faim illimitée doublée, pour une période, d'une grève de la soif pour protester contre sa détention arbitraire, les conditions humiliantes de sa détention et le report systématique de son procès. Son état de santé, lui qui souffre déjà d'hypertension chronique, ne cesse de se dégrader. Il a perdu plus de 20 kilos de son poids

15 avril 2021 : Quatrième audience de Soulaïman Raïssouni. Quatrième report. Ses avocats ont à chaque audience demandé sa remise en liberté provisoire pour pouvoir préparer sereinement sa défense. Demande systématiquement rejetée sans arguments valables. La prochaine audience est fixée au 18 mai

16 avril 2021 : Rassemblement de soutien à Soulaïman Raïssouni et son confrère Omar Radi devant le Parlement à Rabat dispersé par la force

5 mai 2021 : Ses avocats avaient fait appel du refus qui leur a été opposé en formulant les demandes de remise en liberté de Soulaïman Raïssouni. Appel rejeté, ce qui signifie le refus total et systématique des demandes de remise en liberté provisoire

Cette arrestation traumatisante et humiliante et cette détention arbitraire nous interpellent à plusieurs titres et nous amènent à nous poser les interrogations légitimes suivantes :

- Soulaïman Raïssouni serait-il un dangereux criminel pour que la police judiciaire ait besoin de tant d'agents pour l'arrêter ? Pourquoi ne lui a-t-on pas envoyé tout simplement une convocation à se présenter ?

- Comment expliquer la présence du média *Chouf-TV* qui a enregistré et diffusé une partie de l'arrestation sachant que ce même média avait, quelques jours auparavant, annoncé l'imminence de cette arrestation alors que l'enquête judiciaire préliminaire n'avait pas encore commencé ?

- Pourquoi le maintenir en détention alors qu'il présente toutes les garanties requises pour comparaître ?

- Pourquoi est-ce le parquet général de Casablanca qui se charge de ce dossier alors que la présumée victime réside à Marrakech et n'avait pas déposé de plainte nominative contre Raïssouni ?

- Pourquoi la justice marocaine ne s'est-elle pas penchée sur des cas de harcèlement sexuel relatés de la même façon sur les réseaux sociaux ?

Soulaïman Raïssouni n'a pas pu communiquer librement avec sa défense pendant quinze jours après son arrestation. Sa détention est prolongée malgré l'absence de preuves l'incriminant. Ses avocats ont demandé à plusieurs reprises sa remise en liberté provisoire, demande argumentée et basée sur les articles de la Constitution et les conventions signées par le Maroc, et, à chaque fois, elle lui a été refusée par le juge d'instruction sans que la réponse soit motivée.

Il a fallu attendre le 9 février 2021 pour qu'il soit enfin déféré devant le tribunal alors que l'enquête préliminaire avait pris fin en octobre 2020. Son épouse a été empêchée d'assister au début de son procès.

Soulaïman Raïssouni est maintenu à l'isolement depuis plus de onze mois maintenant, dans des conditions difficiles. Il n'a le droit de communiquer avec personne à l'intérieur de la prison. Sa famille avait demandé à ce qu'il puisse au moins passer ses récréations avec d'autres personnes. Cette demande lui a été refusée.

Cette affaire ubuesque a donné lieu, des jours durant, avant son arrestation, à une déferlante de messages d'intimidation et de menaces à l'encontre du journaliste Soulaïman Raïssouni sur les sites Internet affidés au pouvoir. Des messages de chantage se poursuivent actuellement contre d'autres défenseur-e-s des droits humains, comme l'économiste Fouad Abdelmoumni, qui se sont constitués en comité pour le soutenir.

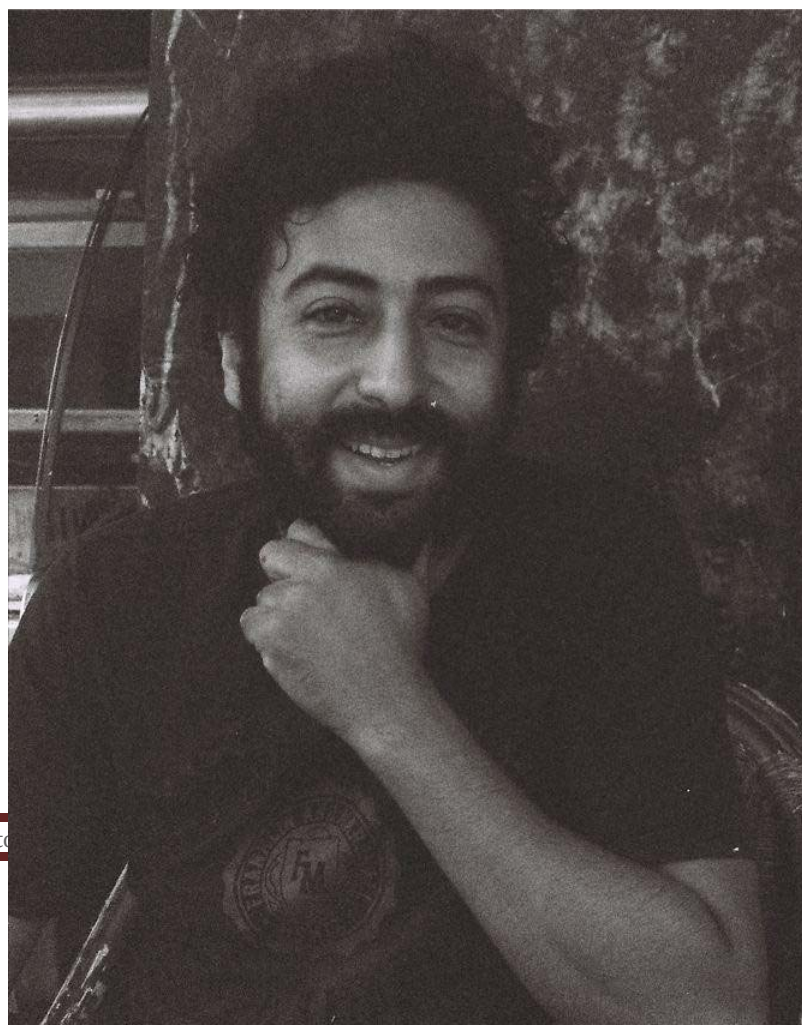
Nous nous interrogeons sur les motivations de l'arrestation, puis de la détention de Soulaïman Raïssouni. Les éléments dont nous disposons laissent à penser qu'elle est arbitraire et constitue pour les autorités marocaines une occasion de se venger de Soulaïman Raïssouni et de faire taire une voix libre et critique.

III- Dossier du journaliste Omar Radi



© Photo - Comité de soutien à Omar Radi Casablanca

1- Qui est le jeune Omar Radi ?



Âgé de 34 ans, Omar Radi est journaliste d'investigation indépendant. Il est également militant des droits humains au Maroc.

Après son passage à *Atlantic Radio*, il collabore au *Journal Hebdomadaire* (forcé à fermer depuis par les autorités marocaines) ainsi qu'à *TelQuel*, *Médias 24*. Il cofonde par la suite deux sites francophones : *Lakome* qui a été pour un temps dans le viseur des autorités marocaines et est aujourd'hui fermé (son autre fondateur, Ali Anouzla, a également été emprisonné en 2013 pour « apologie au terrorisme » et seule l'édition en arabe ayant pu paraître sous le titre *Lakome2*) et *Le Desk*, premier site Internet d'investigation marocain.

Omar Radi s'intéresse aux questions liées à l'injustice, à la corruption et la prévarication, aux collusions entre le pouvoir et le milieu du business, aux droits humains et aux mouvements sociaux. En effet, ses investigations dérangent les milieux des affaires comme l'assure Aboubakr Jamaï, fondateur du *Journal Hebdomadaire*, un titre de grande audience de la presse marocaine fermé sur décision des autorités en 2010. « Omar Radi fait de l'économie politique. Son travail sur la spoliation des terres collectives fait peur : le jour où les gens au Maroc connaîtront l'ampleur et les bénéficiaires de ces expropriations sous l'alibi de l'utilité publique, le pouvoir au Maroc aura de gros problèmes. »

Egalement, Omar Radi s'implique activement dans des actions en faveur de la liberté d'expression, notamment en tant que contributeur aux débats de l'émission critique « 1 Dîner 2 Cons » diffusée sur une chaîne YouTube. Le dernier épisode de ce talk show, enregistré dans les locaux de l'association culturelle Racines à Casablanca, le 5 août 2018 (plus d'un demi-million de vues), a fait l'objet d'une requête du Procureur général de Casablanca visant à faire cesser l'activité de l'association. Le 26 décembre 2018, Racines est dissoute par la justice marocaine à la demande du ministère de l'Intérieur. Voir <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/01/morocco-abandon-attempts-to-dissolve-cultural-group/>

Omar Radi est incarcéré sous le régime de la détention préventive depuis le 29 juillet 2020 à la prison Oukacha à Casablanca au terme d'un acharnement politique, médiatique et judiciaire particulièrement scandaleux.

Omar Radi est devenu le symbole de la répression de la liberté d'expression au Maroc. Son crime est d'avoir exercé son métier de journaliste avec indépendance et intégrité, et d'avoir exprimé ses opinions avec force et conviction.

2- Les enquêtes du journaliste Omar Radi

Nous publions ci-après les liens de quelques articles (téléchargeables) qui concernent les enquêtes qu'a menées Omar Radi et qui lui ont valu ses ennuis actuels avec la justice marocaine.

Exploitation des carrières de sable: enquête primée par le premier prix du

Journalisme d'investigation IMS-AMJI Download

Le très princier train de vie du trophée Hassan II de Golf Download

Guich L'Oudaya. La prédation foncière dans toute sa splendeur

EXCLUSIF. Aux origines de l'affaire Karim Zaz

Imider : Trois ans plus tard, rien n'a changé

La boîte de com' d'El Himma traîne des ardoises fiscales

Maâti Monjib, le procès d'une obsession d'Etat

”لكم” تكشف حصريا عن اللائحة الكاملة للمستفيدين من تجزئة “خدام الدولة” بثمان بخس

Al Hoceima : le hirak appelle à de nouvelles manifestations

Ilyas el-Omari, fait au Rif, défait par le Rif

3- Chronologie du harcèlement et des pressions subies par Omar Radi jusqu'à son emprisonnement arbitraire

18 avril 2019 : Omar Radi est convoqué au siège de la Brigade Nationale de la Police Judiciaire (BNPJ) à Casablanca pour un tweet dans lequel il a critiqué les lourdes et injustes sentences contre les militants du Hirak du Rif (Nord du Maroc)

25 décembre 2019 : Omar Radi est détenu à la prison Oukacha de Casablanca en raison du tweet

31 décembre 2019 : Omar Radi est libéré suite à une importante mobilisation nationale et internationale

17 mars 2020 : Omar Radi est condamné à 4 mois de prison avec sursis dans la même affaire

Mai 2020 : Suite à son soutien au journaliste Soulayman Raissouni, Omar Radi est la cible d'une campagne de diffamation par des organes de presse proches des services de sécurité marocains

14 juin 2020 : Il est accusé par la même presse d'espionnage pour le compte de pays étrangers

22 juin 2020 : Amnesty International publie une enquête qui affirme que son téléphone mobile a été la cible d'une attaque via le programme Pegasus développé par le groupe israélien NSO

25 juin 2020 : Le Procureur général près la Cour d'appel de Casablanca ouvre une enquête sur « l'implication présumée du journaliste dans une affaire d'obtention de financements étrangers en relation avec des services de renseignement »

25 juin 2020 : Première convocation d'Omar Radi dans cette nouvelle affaire au siège de la BNPJ

2 juillet 2020 : Une conférence de presse du gouvernement marocain viole le secret de l'instruction en dévoilant qu'un journaliste faisait l'objet d'une enquête judiciaire pour « atteinte présumée à la sécurité de l'État » et pour « liens avec un officier de liaison d'un pays étranger »

2 juillet 2020 : Deuxième convocation d'Omar Radi au siège de la BNPJ

5 juillet 2020 : Arrestation d'Omar Radi en compagnie de son collègue Imad Stitou à la sortie d'un restaurant à Casablanca suite à une altercation avec un employé du site Chouf TV, réputé proche des services de renseignement

6 juillet 2020 : Omar Radi et Imad Stitou quittent le commissariat de police tout en étant poursuivis en état de liberté pour « ivresse sur la voie publique » et « enregistrement vidéo d'une personne contre son gré »

8 juillet 2020-20 juillet 2020 : Omar Radi est convoqué cinq fois durant plusieurs longues heures au siège de la BNPJ

23 juillet 2020 : Dépôt d'une plainte au bureau du Procureur général du Roi près la Cour d'appel de Casablanca contre Omar Radi pour des faits de viol

25 juillet 2020 : Huitième convocation d'Omar Radi au siège de la BNPJ

27 juillet 2020 : Omar Radi est convoqué cette fois-ci à la brigade de la Gendarmerie royale de Casablanca

28-29 juillet 2020- : Deux autres convocations au siège de la BNPJ

29 juillet 2020 : Le Juge d'instruction près la Cour d'appel de Casablanca décide le placement en détention préventive et la poursuite d'Omar Radi pour « atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État » et pour « viol et attentat à la pudeur »

22 septembre 2020 : Première audition devant le Juge d'instruction

5 décembre 2020 : Début du procès d'Omar Radi et Imad Stitou pour « ivresse sur la voie publique » et « enregistrement vidéo d'une personne contre son gré », affaire dite de *Chouf-TV*

10 décembre 2020 : Le procès de l'affaire *Chouf-TV* est reporté au 14 janvier 2021. Les forces de l'ordre dispersent violemment un rassemblement, tenu devant le Tribunal, en solidarité avec les détenus politiques

24 décembre 2020 : Rassemblement devant la Cour d'appel de Casablanca en soutien à Omar Radi qui comparait devant le Juge d'instruction dans l'affaire d'espionnage

8 janvier 2021 : L'ancien chargé de presse et des affaires culturelles à l'ambassade des Pays-Bas à Rabat, cité dans l'affaire d'espionnage concernant Omar Radi, dit dans une déclaration qu'« Etant personnellement nommé dans des éléments de l'instruction et dans la presse marocaine comme ayant été un "agent de pays étranger" avec lequel Omar aurait entretenu des relations ambiguës afin de nuire à la situation diplomatique du Maroc, je souhaite ici apporter quelques éléments de contexte afin de rétablir la réalité des faits pour que celle-ci soit prise en compte dans le cadre de la procédure judiciaire. »

Lire la suite sur : <https://arnaudsimons.medium.com/lettre-ouverte-dans-le-cadre-du-proc%C3%A8s-du-journaliste-omar-radi-8dfddc167fbc>

21 janvier 2021 : C'est son 175ème jour de détention préventive. Avec d'autres détenus politiques, notamment Maâti Monjib, Soulaïman Raïssouni, Nacer Zafzafi et d'autres du Hirak du Rif, il entame une grève de la faim de 48 heures pour alerter sur sa détention arbitraire et réclamer sa libération

6 avril 2021 : Nouvelle audience, nouveau renvoi

9 avril 2021 : Excédé par sa détention arbitraire, son isolement, ses conditions humiliantes de détention, il entame une grève de la faim ouverte. Il boycotte les visites, la cour, les consultations médicales où il est emmené enchaîné entouré de cinq policiers

16 avril 2021 : Rassemblement de soutien à Omar Radi et son confrère Soulaïman Raïssouni devant le Parlement à Rabat dispersé par la force

27 avril 2021 : Procès ajourné au 18 mai 2021. Omar Radi a refusé d'assister à cette audience qui devait se dérouler en visioconférence

30 avril 2021 : Son état de santé se détériore dangereusement après 20 jours de grève de la faim. Omar Radi souffre d'asthme et de la maladie de Crohn, une maladie chronique intestinale qui lui cause vomissements, diarrhées et saignements. Après consultation du médecin et de sa famille, il décide de suspendre sa grève de la faim

5 mai 2021 : Ses avocats avaient fait appel du refus de sa remise en liberté provisoire. Appel rejeté, ce qui signifie donc refus total et systématique des demandes formulées par les avocats pour qu'Omar Radi puisse préparer sérieusement sa défense

A ce jour, les procès suivent leur cours. Les premières séances ont été consacrées aux accusations de « viol et attentat à la pudeur » avant que la Cour ne poursuive avec celle « d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat »

4- **Quelques vidéos pour comprendre l'affaire Omar Radi**

https://www.youtube.com/watch?v=2eclYM_ZiA0

<https://www.youtube.com/watch?v=G1ezGLMqwdk>

<https://www.youtube.com/watch?v=fZtdufgg-2U>

5- **Principales actions et prises de position en faveur d'Omar Radi**

- **Pétition initiée par les féministes marocaines pour dénoncer l'instrumentalisation du combat féministe au Maroc par les autorités marocaines**

CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES COMBATS FÉMINISTES

Nous, féministes marocaines, avons appris mercredi 29 juillet 2020, à travers un communiqué du Procureur du Roi, que le journaliste et militant Omar Radi est poursuivi et placé en détention pour quatre chefs d'accusation : attentat à la pudeur, viol, atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

Ces accusations font suite à de nombreux mois de harcèlement policier, médiatique et judiciaire :

1. Accusation d'outrage à magistrat :

Omar Radi est arrêté le 25 décembre 2019 à la suite d'un tweet, publié 8 mois plus tôt, dénonçant les lourdes peines auxquels ont été condamnés les militants du Hirak rifain.

S'en est suivie une mise en détention pendant 6 jours, puis une condamnation en mars 2020 à 4 mois de prison avec sursis pour outrage à magistrat à laquelle il a fait appel.

2. Campagnes de diffamation :

En juin 2020, il a fait l'objet de campagnes de diffamation dans une certaine presse suite à la publication d'un rapport révélant la mise sur écoute de son téléphone portable par Amnesty International.

3. Accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat :

Depuis le 25 juin, il s'est rendu à 10 convocations à la BNPJ à fréquence de 2 convocations par semaine en moyenne pour une "enquête préliminaire sur (son) implication présumée dans la réception de financements étrangers, en lien avec des services de renseignement".

Des convocations où il a systématiquement été réquisitionné entre 7h et 10h, pour n'être interrogé en moyenne qu'une demi-heure.

Dans le cadre de cette enquête, Omar Radi n'a cessé de clamer son innocence. Sur ce sujet, il répondait, dans un communiqué publié le 4 juillet : *"Ma réponse est sans équivoque : je n'ai jamais été à la solde d'une puissance étrangère et ne le serai jamais"*.

4. Accusations d'ivresse sur la voie publique et violences :

A ces accusations pour atteinte à la sûreté de l'Etat se sont ajoutées, le 7 juillet, des accusations pour ivresse sur la voie publique et violence après une nuit de garde à vue, le 6 juillet, suite à une altercation avec le caméraman d'un média qui n'a cessé de le diffamer et de le harceler. Cette affaire sera jugée au cours du mois de septembre.

5. Accusations de viol et d'attentat à la pudeur :

Enfin, le 27 juillet, Omar Radi a été convoqué par la gendarmerie royale dans le cadre d'une plainte pour viol. Il a été mis en détention le 29 juillet, notamment pour ce motif.

CONTRE L'INSTRUMENTALISATION DES COMBATS FÉMINISTES

Parce que la lutte contre le viol et les violences sexuelles est au cœur de notre combat féministe, la temporalité dans laquelle cette dernière affaire émerge nous interroge. Nous militons pour que la parole des femmes soit entendue, et pour que les sanctions les plus sévères soient infligées aux prédateurs sexuels.

En revanche, nous dénonçons fermement toute instrumentalisation des violences faites aux femmes à des fins politiques et sécuritaires.

Dénoncer le viol, les violences sexuelles et l'instrumentalisation des corps des femmes passe aussi par le refus de les voir utilisées et instrumentalisées dans des affaires politiques.

Les accusations de viol ne sont pas des coups de sifflet finaux.

Se taire, c'est prendre le risque que la parole des victimes ne soit plus entendue, et que les femmes ne soient plus crues.

Se taire et refuser de mettre des accusations de cette nature dans leurs contextes politiques, c'est cautionner l'instrumentalisation de nos corps et de notre combat.

Nous n'accepterons pas d'être dépossédées de nos luttes, ni que nos combats féministes soient exclus des combats plus larges dans lesquels ils s'inscrivent : la lutte contre la domination, l'injustice et les inégalités.

- Manifeste des journalistes marocains contre les médias de diffamation

MANIFESTE DES JOURNALISTES MAROCAINS CONTRE LES MÉDIAS DE DIFFAMATION

Les médias diffamatoires et coloniaux ont largement proliféré ces derniers temps dès qu'il s'agit de la liberté d'expression et des poursuites qui ont visé journalistes indépendants et activistes. À chaque fois que les autorités ont poursuivi une voix critique, certains sites et journaux se sont empressés d'écrire des articles diffamatoires, sans aucune éthique professionnelle, voire enfreignant les lois organisant la presse au Maroc. Sans non plus qu'interviennent les instances censées surveiller les fautes, commises sciemment ou pas, explorer la conscience de la profession et mettre fin aux abus que nous vivons aujourd'hui de la part de plateformes qui ont pour ligne éditoriale d'attaquer des voix qui dérangent certains proches du pouvoir.

C'est pourquoi, nous, journalistes professionnels, adressons ce manifeste à toutes les autorités publiques, au ministère de tutelle des médias et de la communication, au Conseil national de la presse, aux organisations et structures syndicales de la presse et des médias au Maroc, ainsi qu'au Groupement des annonceurs du Maroc, pour mettre fin aux dérapages qui ont causé la profession ces derniers temps : diffamation, insultes, calomnie à l'encontre de journalistes et de personnalités publiques.

Pire, certains sites se donnent un rôle d'accusateurs et n'hésitent pas à formuler des charges. Intelligence et espionnage dans le cas du journaliste Omar Radi, au sujet de qui une instruction est en cours pour « perception de financements étrangers de la part d'organismes de renseignement ». Avant lui, le journaliste et directeur de publication d'Alsharq Al Yawm Saïdamin Raïssouni, qui est toujours en état de détention provisoire dans l'attente des conclusions de l'enquête pour « agression sexuelle avec violence et séquestration », avait été filmé au moment de son arrestation dans la rue, en violation des lois en vigueur, notamment celle interdisant de photographier une personne sans son consentement.

C'est pourquoi nous, journalistes signataires de ce manifeste, réclamons :

AUX POUVOIRS PUBLICS ET AU MINISTÈRE DE TUTELLE DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION :

De conditionner l'octroi de la subvention étatique au respect de l'éthique professionnelle et d'en exclure les sites et journaux impliqués dans des affaires de diffamation, en concertation avec le Conseil national de la presse.

AU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE :

- De mettre en œuvre des mesures disciplinaires et d'exclusion à l'encontre des journalistes et des supports médiatiques qui ont eu des pratiques diffamatoires ou injurieuses à l'encontre de personnes ou qui ont violé le code de déontologie de la profession adopté par le Conseil national lui-même ;
- De publier régulièrement et en toute objectivité des rapports nationaux sur le non-respect des règles et de l'éthique de la profession de journaliste, après avoir notifié les intéressés de ces violations et exigé leur retrait ainsi que les excuses requises par l'éthique de la profession.

AUX ORGANISATIONS ET STRUCTURES SYNDICALES DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS AU MAROC :

- De définir sa position à propos de la presse diffamatoire qui injurie les gens de façon répétée en toute impunité ;
- D'adresser à ses membres, journalistes dans les structures médiatiques impliqués dans des affaires de diffamation, des courriers de rappel au respect de l'éthique professionnelle, à la mobilisation de la clause de conscience et à l'interdiction de participer aux délits de diffamation à l'encontre de collègues et de toute autre personnalité publique ;
- De prendre les mesures réglementaires à l'encontre des membres qui ont diffusé des campagnes de diffamation et d'insultes contre qui que ce soit.

AU GROUPEMENT DES ANNONCEURS DU MAROC :

- En tant que financeur de la presse par le biais des annonces publicitaires, d'établir des normes de qualité orientées vers la protection des lecteurs, et non vers le seul critère de taux de lecture. En effet, soutenir une presse indignante, qui ne respecte pas l'éthique professionnelle, uniquement parce qu'elle draine un plus grand lectorat contribue à encourager la presse sérieuse et participe indirectement aux opérations de diffamation, de calomnie et d'injure, ce dont le Groupement des annonceurs doit assumer la responsabilité.

SIGNATAIRES

Fadouch Abdellaïf
Salaheddine Abir
Mounir Abou El Maali
Zainab Aboufaraj
Khalid Abourquin
Saïd Ahid
Hicham Ait Lmouh
Aïda Alami
Ahmed Alaoui Idrissi
Ali Amar
Abdelmajid Amyy
Ali Anouzi
Mustapha Azougah
Ismail Azzam
Jalal Baazi
Chaimaa Bakhsass
Hanane Bakour
Amine Belghazi
Hasna Belmeki

Abdessamad Benabed
Youssef Benasria
Abdelouahed Bendiba
Majdouline Benkhraba
Yasmina Benroni
Nadia Benyounef
Hasna Boufeïja
Karim Boukharri
Wael Bourchachen
Amine Bousshaba
Omar Brouksy
Hajar Chafai
Charif Belmostafa
Naïma Cherif
Ahmed Daba
Jamal Edline El Ouizgani
Saïd El Amrani
Saïda El Kamel
Abderrahman El Basri

Abdelali El Hour
Abdellatif El
Hamamouchi
Aziz El Yankoubi
Ghassan El Kechauri
Mohamed El Aouni
Mohamed El
Moussaoui
Mohamed El Wafy
Nourredine El Bayar
Rachid Elbelghidi
Mohamed Elkhadiri
Sanae ElKouidi
Nour Elyakine
Benslimane
Mohamed Erraji
Mohamed Ezzouak
Chafiq Ezzoughari
Mahjoub Ferryate

Siham Ghazouli
Anis Hajjam
Hassan Hamdani
Houda Hasswane
Houssam Hatim
Hicham Houdalfa
Mostafa Ibnerradi
Khaoula Jaïfri
Almakhlfi Jalil
Mohamed Jalid
Aboubakr Jamaï
Khalid Jamaï
Mouad Jamaï
Ali Jouate
Sanaa Karim
Redouane Kasmi
Seddik Khalfi
Mamoune Khalki
Driss Ksilas

Mohamed Laghrib
Saïd Lahlou (Le rlass)
Nadia Larguet
Salaheddine Lemaïzi
Mustapha Lirraqi
Aïda lo
Hamza Metoui
Anas Mezzour
Brahim Moukhliss
Bilal Mousjid
Amine Moussaid
Ayla Mrabet
Dounia Zineb Mseffer
Abderrahim Nafrah
Lahcen Oussimouch
Omar Radi
Hajar Raïssouni
Mustafa Raoud
Yassine Siber

Mohamed Sammouni
Soufiane Sbiti
Kenza Sefrioui
Aderrahim
Smougueni
Imad Sétou
Abderrahim Tafnout
Mohamed Taghrout
Sara Talbi
Wafaa Taouzri
Fédoua Tounassi
Abderrahim Taurani
Kenza Youfi
Omar Zaghary
Hamid Zaid
Ghita Zine
Chaimaa Zoui
Reda Zaïreg

- **Tribune intitulée « Halte à l'acharnement contre Omar Radi et la répression de la parole publique au Maroc », signée par des milliers de personnes dont des personnalités de renom et publiée par *Orient XXI* le 16 août 2020**

« Les mouvements de protestation au Maroc suscitent, et depuis toujours, des ripostes policières répressives et violentes. La plus marquante de ces dernières années est la répression du Hirak dans le Rif, un mouvement contestataire qui a agité le Maroc à partir de 2016. S'en sont suivies plus de 1500 arrestations, dont plus de 700 condamnations. Parmi ces dernières, cinq personnes ont écopé de 20 ans de prison ferme.

Omar Radi, journaliste indépendant, qui a assuré depuis le début la couverture de ce mouvement sur la scène internationale, a exprimé son indignation face à cette condamnation dans un post sur Twitter le 5 avril 2019. Ce Tweet lui a valu une première convocation le 18 avril 2019, par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Il y avait défendu son droit à l'expression libre et sa liberté d'opinion, garanti par la Constitution marocaine et les conventions internationales ratifiées par le royaume, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mais à l'occasion de sa seconde convocation, le 26 décembre 2019, Omar Radi a été déféré devant le procureur d'Aïn Sebaa et le juge a ordonné alors sa poursuite sur la base de l'article 265 du code pénal pour outrage à magistrat, refusant par ailleurs sa demande de liberté provisoire alors même qu'elle était justifiée par son état de santé. Il a d'abord été poursuivi en détention, puis en liberté provisoire (grâce au mouvement de solidarité nationale et internationale) avant d'être condamné à 4 mois de prison avec sursis pour outrage à magistrat.

Cette condamnation n'a pas mis fin à la machine répressive visant Omar Radi. Le 22 juin, Amnesty International a rendu public un rapport concernant la surveillance illégale d'Omar Radi via Pegasus, un logiciel espion du NSO group, introduit dans son téléphone à son insu par les autorités marocaines.

Suite à cela, et depuis le 25 juin, Omar Radi a reçu de la part de la BNPJ plusieurs convocations pour interrogatoires (au nombre 10 du 25 Juin au 29 Juillet) qui ont duré jusqu'à 10 heures et durant lesquelles il a été suspecté d'espionnage. Suite à quoi il a été déféré le 29 Juillet devant le procureur du roi. Il est poursuivi en détention pour quatre motifs : réception de fonds étrangers dans le dessein de porter atteinte à la sécurité intérieure de l'État, établissement de contacts avec des agents de pays étrangers en vue de nuire à la situation diplomatique du Maroc, attentat à la pudeur avec violence, et viol – ces deux derniers motifs, effarants, ont été ajoutés au dossier sur le tard.

En parallèle, quelques médias à la botte des autorités marocaines (dont principalement Chouf TV), ont lancé des campagnes de diffamation contre lui. En plus de tous ces harcèlements "virtuels" pesants, Omar Radi subit aussi des harcèlements dans sa vie quotidienne : il est suivi à longueur de journée, et est intimidé par les journalistes de Chouf TV aux portes de la BNPJ. À ceci s'ajoute son arrestation avec son confrère Imad Stitou, la nuit du 5 au 6 juillet, suite à une "altercation" avec un caméraman de Chouf TV montée de toute pièce. Ils sont à ce jour poursuivis en liberté pour ivresse sur la voie

publique, insultes et enregistrement vidéo d'une personne sans son consentement, en plus de faits de violences pour Omar Radi.

Enfin, comble de l'ignominie et à défaut de présenter un dossier quelque peu crédible à la justice, les services de la police marocaine ont finalement dégainé une de leurs armes favorites : les accusations fallacieuses en lien avec la sexualité.

Omar Radi est donc accusé de viol, attentat à la pudeur et violences. La disqualification par les mœurs est une stratégie bien connue du régime comme l'ont prouvé cette dernière année les affaires de Hajar Raissouni accusée de relations sexuelles hors mariage ou encore Taoufik Bouachrine, condamné à quinze ans de prison sans preuves et en toute violation de la présomption d'innocence. Rien de moins crédible que l'État se soit mis à s'intéresser aux conditions générales des femmes et en particulier aux violences sexistes et sexuelles ! Encore faut-il rappeler que nombreuses sont les femmes qui, en portant plainte après un viol, se voient poursuivies au titre de l'Article 490 interdisant les relations sexuelles hors mariage. Comme pour le reste des accusations, celle-ci semble être montée de toutes pièces et fait partie de la stratégie de neutralisation et de répression de toute voix journalistique indépendante au Maroc.

En parallèle, Amnesty International fait l'objet elle aussi de plusieurs campagnes virulentes de diffamation de la part de l'État marocain, de ses hommes politiques et de sa presse.

L'acharnement qui apparaît dans cette affaire n'est pas le fruit d'une guerre personnelle entre l'État marocain et un journaliste – Omar Radi –, mais d'une guerre que le régime mène contre « la parole libre et publique » au Maroc, et particulièrement contre les journalistes. De décembre 2019 à aujourd'hui, 16 personnes (dont deux lycéens) ont été emprisonnées pour avoir partagé du contenu sur Facebook, Instagram, YouTube, et encourrent des peines allant d'un mois à 4 ans de prison ferme (voir le tableau plus bas).

Nous, Marocaines et Marocains résidant en France, ainsi que nombre d'activistes et des forces démocratiques en France et ailleurs, suivons avec inquiétude cette surenchère menée par l'État marocain contre la liberté d'expression et précisément contre le libre exercice de la profession de journalisme indépendant.

Nous exigeons l'arrêt de toutes ces poursuites iniques que subissent au Maroc les défenseurs des droits et des libertés dont fait partie Omar Radi et la libération immédiate de tous les détenus politiques au Maroc.

Nous alertons les instances internationales quant à cette situation et appelons toutes les forces vives démocratiques en France et partout dans le monde à exprimer leur soutien à la cause de la liberté d'expression qu'incarne en ce moment le journaliste Omar Radi»

Vous pouvez retrouver cette tribune et toutes les signatures sur le site d'Orient XXI :

<https://orientxxi.info/magazine/halte-a-l-acharnement-contre-omar-radi-et-la-repression-de-la-parole-publique>

Pour plus d'éléments et de précisions sur ce dossier, vous pouvez consulter le site électronique qui lui est dédié : <https://freomarradi.com/>

Actions du Comité France de soutien

Indigné-e-s et scandalisé-e-s par ces arrestations, les membres du Comité France ont entrepris des démarches et des actions pour sensibiliser l'opinion internationale et organiser le soutien nécessaire aux victimes de ces arrestations arbitraires. Dans ce cadre, des communiqués/appels (voir ci-après) ont été publiés régulièrement dès la constitution du Comité pour informer et interpeller les autorités concernées pour qu'il soit mis fin au calvaire qu'endurent ces victimes.

Concernant l'historien et défenseur des droits humains Maâti Monjib, un premier communiqué publié au lendemain de son arrestation, le 31 décembre 2020, par le site *Mediapart* a recueilli plusieurs centaines de signatures pour réclamer sa libération immédiate (action continuant via le site maatimonjib.net, plus de 700 signataires). Le Comité a, dans ce sens, interpellé le Président de la République française, ainsi que les députés français, compte tenu de sa double nationalité franco-marocaine.

Une autre tribune, signée par plusieurs personnalités de renommée internationale (écrivains, académiciens, artistes, journalistes, etc.) a été publiée le 20 février par le journal français *Libération*.

Nous nous félicitons du nombre grandissant de personnalités et d'organisations internationales qui sont sensibles au combat que nous menons et qui joignent leur voix à la nôtre pour réclamer la libération de tous ces prisonniers politiques et d'opinion au Maroc. Les appels urgents et les interpellations lancés en direction des autorités marocaines par des ONG reconnues internationalement -Amnesty International, la FIDH, HRW, Front Line Defenders, RSF- et d'autres organisations nous confortent dans nos démarches et elles représentent un soutien inouï à la cause des victimes de la détention arbitraire au Maroc. Ce devoir de solidarité incombe à nous toutes et tous, épris-e-s de justice, qui militons pour un État de droit au Maroc comme à toute personne attachée aux valeurs des droits humains.

Les membres du Comité de soutien demandent ainsi aux autorités marocaines de :

- Libérer immédiatement les journalistes Soulaïman Raïssouni et Omar Radi pour leur permettre de préparer leur défense comme l'ont fait pour l'historien Maâti Monjib le 23 mars 2021
- Leur garantir un procès équitable tout en respectant la présomption d'innocence comme le stipule l'article 23 de la Constitution marocaine et garantir à la défense l'accès libre sans contraintes aux dossiers pour bien préparer les plaidoiries
- Faire cesser les calomnies, les menaces et les attaques proférées par les organes de presse proches des services sécuritaires contre les journalistes et les défenseur-e-s des droits humains et se conformer à l'article 25 de la constitution qui garantit la liberté d'expression et d'opinion
- Cesser d'instrumentaliser les différents combats pour l'accès aux droits, en particulier celui pour l'égalité de genre et contre les violences à l'égard des femmes et des filles, ainsi que celui pour la reconnaissance des droits de la communauté LGBT+, et promouvoir le respect des libertés individuelles, telles qu'elles sont inscrites dans les conventions internationales signées par le Maroc, tout en abrogeant l'article 489 du code pénal qui criminalise l'homosexualité
- Libérer tous les prisonniers politiques et d'opinion au Maroc

Ils condamnent fermement les propos irresponsables tenus le 4 mai 2021 par Mohamed Saleh Tamek, délégué général de l'Administration pénitentiaire et de l'insertion, qui s'attaquent ouvertement aux détenus politiques grévistes de la faim en les dénigrant et en les traitant de menteurs tout en mettant en doute la véracité de leurs grèves de la faim. Des propos qui s'ajoutent malheureusement aux différentes attaques et tentatives pour salir ces voix privées de liberté et affaiblir les actions de solidarité que développent de plus en plus leurs familles et tous les comités de soutien dont celui de France.

Communiqué (Lettre ouverte aux signatures)

Encore une fois, l'arbitraire vient de frapper au Maroc.

L'historien et militant des droits de l'Homme Maâti MONJIB a été arrêté dans des conditions scandaleuses le 29/12/2020 alors qu'il s'apprêtait à déjeuner avec son ami Abdellatif El Hamamouchi dans un restaurant du quartier Hassan à Rabat. Celui-ci a pu témoigner de la scène qui s'est déroulée très rapidement.

Monjib a été littéralement kidnappé par huit policiers en civil descendus de deux voitures. Cet enlèvement humiliant de M. Monjib sans la moindre convocation de la justice, ce qui est illégal, vise à le discréditer auprès de l'opinion publique alors que M. Monjib a toujours respecté la loi.

Cet acte d'une extrême gravité fait suite à un acharnement judiciaire, policier et médiatique qui dure depuis cinq ans et qui n'a fait qu'empirer au fil des ans. C'est à partir de novembre 2015 que Maâti Monjib a été pour la première fois convoqué par la justice, il s'en est ensuivi une vingtaine de convocations qui avaient pour but de le harceler. Elles reposaient toutes sur des accusations mensongères fabriquées de toutes pièces et qui ont changé au fil du temps. Il a été accusé dans un premier temps « d'atteinte à la sécurité de l'État », mais cela n'a pas fonctionné faute de la moindre preuve. Il a alors été accusé sans preuve de « blanchiment d'argent ». Le but étant de donner « à l'affaire Monjib » une apparence de droit commun pour mieux le discrédibiliser alors qu'il s'agissait de s'en prendre au militant des droits de l'Homme. Malgré ces attaques diffamatoires, M. Monjib respectueux de la loi s'est toujours rendu à toutes les convocations judiciaires.

Parallèlement à ces accusations et à ces convocations judiciaires, M. Monjib s'est vu interdire de quitter le territoire marocain, interdire d'enseigner et de donner des conférences, interdire de se rendre à des rencontres universitaires internationales.

L'arrestation de Maâti Monjib est à situer dans un contexte de condamnations de plusieurs journalistes, de militants du HIRAK du Rif, et de citoyens engagés, dont le seul « crime » est de lutter pour la démocratie et la justice sociale. Le Maroc démontre ainsi qu'il est en train de sombrer dans un système politique autoritaire et répressif.

Nous, signataires de ce communiqué, dénonçons l'arrestation arbitraire et scandaleuse du professeur Maati Monjib et clamons haut et fort son innocence. Nous exigeons la libération immédiate de Maati Monjib et la fin de toutes les poursuites injustes à son encontre. Nous sommes déterminés dans notre combat en faveur de M. Monjib. Notre mobilisation se poursuit avec toujours plus de détermination.

Le 31/12/2020

Les signatures sont consultables sur le site <https://maatimonjib.net>

Tribune intitulée « le régime musèle le journalisme d'investigation » publiée le 20 février 2021 par le journal *Libération*. Date qui coïncide avec le dixième anniversaire du mouvement populaire du 20 février 2011

Le 29 décembre 2020, Maâti Monjib, fondateur de l'Association marocaine du journalisme d'investigation (AMJI) et figure du combat pour les droits de l'Homme au Maroc, est arrêté dans un restaurant de Rabat, puis incarcéré à la prison locale de Salé quelques heures plus tard. Aucun mandat ne lui est présenté. Ce n'est que le lendemain que le motif de son interpellation lui est révélé, ainsi que son placement en détention provisoire.

Ainsi, Maâti Monjib est poursuivi dans une nouvelle affaire pour «blanchiment de capitaux» dans le cadre du financement de formations au journalisme d'investigation. Pourtant, aucune des organisations ayant apporté les fonds

Le Comité France de soutien à l'historien Maâti Monjib et à tous les détenus politiques et d'opinion au Maroc.

au Centre Ibn Rochd dont il est le fondateur ne s'est jamais plainte de la gestion de ces subventions. La principale organisation a même nié tout détournement de fonds. De toute évidence, c'est bien l'apprentissage et l'exercice du journalisme indépendant que l'autorité judiciaire, aux ordres du pouvoir, cherche à museler.

Les nouvelles méthodes auxquelles le pouvoir marocain a recours pour intimider les opposants sont indignes: certains journalistes sont dénoncés comme «voleurs», d'autres sont accusés de viol, l'objectif étant de porter atteinte à leur intégrité morale. La calomnie, amplifiée par les réseaux sociaux et les médias proches des services sécuritaires, devient une arme de destruction de la réputation et de la crédibilité de ceux qui osent critiquer les turpitudes de ce pouvoir.

Une logique de répression

Ainsi, la procédure contre Maâti Monjib s'inscrit dans une logique de répression bien plus large qui a récemment visé plusieurs journalistes et voix critiques du régime, dont Omar Radi, Taoufik Bouachrine et Soulayman Raissouni.

Le 27 janvier, Maâti Monjib a été condamné, dans le cadre de poursuites en cours depuis 2015 (avec plus de vingt reports de procès), à un an de prison ferme pour «atteinte à la sécurité intérieure de l'État» et «escroquerie» sans que ni lui, ni sa défense n'aient été convoqués à l'audience, en violation flagrante du code de procédure pénale marocain et du principe du contradictoire.

Pourtant, Maâti était bel et bien à la disposition de la justice, puisqu'il se trouvait dans le bureau du juge d'instruction au même moment. Quant à ses avocats, ils ont appris la condamnation sur un site du ministère de la Justice. Le message se veut clair: pas de procès équitable pour ceux qui entendent préserver la liberté d'une presse trop largement aux ordres et favoriser la liberté d'opinion de chacun.

Face à l'injustice flagrante qui est faite à Maâti Monjib, nous demandons sa libération immédiate et l'abandon des charges qui pèsent contre lui. Nous demandons également au gouvernement français de sortir de son indifférence face à ce criant déni de justice.

Signataires:

Edwy Plenel, journaliste, président et co-fondateur de *Mediapart*, **Christophe Deloire**, secrétaire général, Reporters sans frontières, **Gilles Perrault**, journaliste et écrivain, **Omar Brouksy**, journaliste et universitaire, **Abdellah Hammoudi**, anthropologue, professeur à l'université de Princeton, **Aboubakr Jamaï**, journaliste et fondateur du journal *Le Journal Hebdomadaire*, et de sa version arabophone *Assahifa Al Ousbouiya*, **Ali Lmrabet**, journaliste marocain et activiste des droits humains, **Kamel Jendoubi**, activiste des droits humains et homme politique tunisien, également expert des Nations unies, **René Gallissot**, historien, professeur Emérite d'Université, **Mohammed Berrada**, écrivain marocain, **Abdellatif Laâbi**, poète et écrivain marocain, **Leïla Shahid**, diplomate palestinienne, **Ignace Dalle**, écrivain et ancien directeur du bureau de l'AFP à Rabat, **Mouna el-Banna**, journaliste, **Alain Gresh**, journaliste et fondateur du journal en ligne *Orient XXI*.

Consultable sur : https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/maroc-le-regime-musele-le-journalisme-dinvestigation-20210220_PEVJT4NYWJBKTBV36GPRDACZ5I/

COMMUNIQUE de Maîtres William BOURDON et Vincent BRENGARTH**Avocats de Monsieur Maâti MONJIB****11 mars 2021**

Les Avocats soussignés indiquent avoir déposé une plainte avec constitution de partie civile près le Tribunal Judiciaire de Paris des chefs de « harcèlement moral », « atteinte à la liberté individuelle par des personnes exerçant une fonction publique », et « mise en danger de la vie d'autrui ». Cette plainte a été déposée en France compte tenu de la nationalité française de Monsieur Maâti MONJIB qui fonde la compétence de la juridiction susvisée et tend à obtenir la désignation d'un juge d'instruction eu égard à la nature criminelle des faits dénoncés.

Les Avocats rappellent que leur client a été condamné le 27 janvier 2021, suite à une audience tenue le 20 janvier 2021 hors sa présence puisque ni lui, ni ses avocats, n'avaient été convoqués. Cette audience constituait pourtant l'aboutissement d'une procédure à son encontre ayant duré plus de 5 ans, en vertu de laquelle il fut convoqué plus de 20 fois à des instances où le fond de l'affaire n'était nullement évoqué, mais auxquelles il s'est systématiquement rendu, dans le vain espoir que son innocence soit établie.

Les Avocats dénoncent les conditions dans lesquelles est intervenue la condamnation de leur client à une peine d'1 an de prison ferme, en parfaite violation des règles de la procédure pénale marocaine outre, la violation des différentes conventions internationales, bilatérales et multilatérales auxquelles l'Etat marocain ne s'est pas conformé.

Monsieur Maâti MONJIB, ainsi que certains membres de sa famille font également l'objet d'une seconde procédure tout aussi arbitraire, en vertu de laquelle il est détenu depuis le 29 décembre 2020.

Monsieur Maâti MONJIB est historien et célèbre défenseur des droits humains au Maroc. Il s'investit également dans le journalisme. A ce titre, il est l'une des voix critiques les plus emblématiques du régime marocain, dénonçant notamment la mainmise des services de sécurité sur la vie politique, qui s'apparente à une vraie police politique.

Eu égard à ce qui précède et aux violations caricaturales de ses droits fondamentaux, il est évident que les procédures le concernant revêtent un caractère manifestement politique.

Les Avocats soussignés entendent prendre toute initiative à l'échelon national et international aux fins de favoriser la mise en liberté de leur client et le respect de son droit à un procès équitable, à sa liberté d'opinion et d'expression, à l'égalité de protection de la loi et au respect de sa dignité.

Les Avocats soussignés indiquent également avoir effectué les démarches nécessaires à leur constitution au Maroc, auprès de leurs confrères composant l'équipe de défense pénale de Monsieur Maâti MONJIB, notamment Maître Abderrahman BENAMEUR et Maître Abderrahim JAMAI anciens bâtonniers, Maître Abdelaziz NOUAYDI et Maître Mohamed MESSAOUDI et autres confrères, et ce en vertu de la Convention judiciaire entre le Maroc et la France du 10 janvier 1958.

Enfin, ils réaffirment leur volonté que les autorités françaises viennent en aide à ce ressortissant qui a par ailleurs décidé d'entamer une grève de la faim depuis le 04 mars 2021 afin de dénoncer l'injustice dont il est victime.

William BOURDON & Vincent BRENGARTH

Cabinet Bourdon & Associés AARPI Avocats au Barreau de PARIS 156 rue de Rivoli – 75001 Paris – France
<https://bourdon-associes.com/> Mail : contact@bourdon-associes.com

Vous trouverez plusieurs d'autres communiqués, tribunes, lettres pour interpeller les autorités marocaines et articles publiés par les journaux *Le Monde*, *La Croix* et d'autres sur le site du Comité France : <https://maatimonjib.net>

Comité France de soutien

Février 2021

Contact presse :

Sandrine LACOMBE soutienmaatimonjib@gmail.com

Ayad AHRAM ayadahram@orange.fr

Dossier réactualisé en mai 2021